

Paris, le vendredi 18 septembre 2009

**Circulaire** : 030-09

**Émetteur** : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

**Objet** : LANCEMENT DU NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCÈS AUX MÉTIERS DE CONTRÔLE

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous prie de trouver en pièce jointe la lettre collective ACOSS 2009-202, relative au recrutement organisé pour le dispositif de formation initiale des Inspecteurs du Recouvrement, 44ème promotion et des Contrôleurs du Recouvrement, 4ème promotion.

La formation initiale des Inspecteurs du Recouvrement et des Contrôleurs du Recouvrement étant une formation nationale institutionnelle, les présentes dispositions s'appliquent à tous les organismes, quelque soit la branche.

Les candidats et les organismes sont invités à se rendre sur le site [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr) pour consulter les dernières actualités relatives au dispositif d'accès aux métiers de contrôle organisé par l'Acoss (liste des postes à pourvoir, téléchargement de dossiers de candidature, plaquette d'information, publication des résultats...).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Sylvie Mansion  
Directeur Délégué

**Document(s) annexe(s) :**

- plaquette information3,
- Lettre collective 2009 202,
- calendrier mise en œuvre,
- Recensement des besoins de recrutement de contrôleurs,